

La farde à outils.

Pour qui ?

Pour quoi ?

Tu as 16 ans et 9 mois... ou plus.

- Les circonstances de la vie te challengent dans ta mise en autonomie.

Cette farde à outils est là pour te permettre de maîtriser les rouages administratifs de la vie d'un jeune majeur : où me loger ? Comment trouver des sources de revenus ? Comment gérer mon budget ? Comment prendre soin de ma santé ? ...

Cette farde va tenter de répondre à toutes les questions que tu te poses.

Pour te soutenir et t'accompagner dans cette mise en autonomie, tu peux compter sur l'AMO Tempo.

TEMPO ... C'est quoi ?

L'AMO est un service d'accompagnement à destination des jeunes et des familles. TEMPO exerce ses missions sur les territoires de Nivelles et Genappe.

- Une équipe pluridisciplinaire est présente pour te soutenir, t'informer et t'accompagner dans tes démarches afin de concrétiser ton projet de vie.

Pour en savoir plus sur notre service, ses missions, son cadre d'intervention, rends-toi sur notre site web www.amotempo.be, ou sur notre page FB, ou notre compte Instagram.





Comment vais-je me financer ?

Selon ta situation, plusieurs possibilités s'offrent à toi :

- Si tu es étudiant, tu es sûrement à la recherche d'un job. Des solutions sont possibles :
 - ✓ T'inscrire dans les agences intérim. Elles regroupent un grand nombre d'offres d'emplois et de « missions courtes ». Elles demandent une certaine flexibilité, mais une fois que tu es dans le circuit tu n'en sors plus !
 - ✓ Tu postules spontanément dans les établissements pour lesquels tu souhaites travailler.
 - ✓ Tu peux te rendre chez Infor Jeunes : Infor Jeunes Nivelles possède une farde dans laquelle sont regroupés la plupart des jobs étudiants de Nivelles, ainsi que la marche à suivre pour y être embauché. En plus de ça, Infor Jeunes peut t'aider à rédiger CV et lettre de motivation.
- Si tu n'es plus étudiant et tu n'as toujours pas de travail, tu es donc demandeur d'emploi. Dans ce cas, tu peux t'inscrire comme tel auprès du Forem. Le Forem possède plusieurs outils et un suivi pour t'aider dans ta recherche d'emploi. Il propose également des offres d'emplois. Selon les secteurs qui t'intéressent, tu peux aussi trouver un large panel d'offres en lignes ou en te déplaçant directement auprès des entreprises qui te conviennent.
- Si tu n'es plus étudiant mais que tu as trouvé du travail, pour chaque mois où tu seras repris sur un contrat de travail, tu bénéficieras d'un revenu c'est-à-dire un salaire rémunéré par ton employeur.
- Le RIS : que tu sois étudiant ou non, le CPAS peut octroyer un Revenu d'Intégration Social qui pourrait t'aider dans ta mise en autonomie.

ATTENTION : pour obtenir le RIS il faut pouvoir, avec l'assistant(e) social(e) du CPAS, mettre en œuvre un projet qui doit être respecté. Par exemple, si tu es étudiant tu percevras ton RIS tant que tu réussiras tes années scolaires. Dans le cas contraire, tu pourrais ne plus en bénéficier. Le RIS n'est pas cumulable avec un autre job. Ce que tu gagnes ailleurs sera déduit de ton RIS.



- Si tu as moins de 25 ans et que tu es encore étudiant (inscrit dans un établissement scolaire que ce soit secondaire, promotion sociale, haute-école ou université en horaire de jour et temps plein), tu bénéficies des allocations familiales. Tes parents les perçoivent pour toi mais une fois que tu as 18 ans et que tu n'es plus domicilié chez eux, tu peux demander à ta caisse d'allocations familiales pour que le montant te soit versé directement sur ton compte.

Services clé(s) :

- CPAS Nivelles, www.cpas-nivelles.be
- CPAS Genappe, www.genappe-cpas.be
 - Infor Jeunes, www.inforjeunes.be
 - FOREM, www.leforem.be
- Maison de l'emploi Genappe, www.leforem.be

Mes documents

Se glissent ici tous les documents en lien avec ta recherche d'emploi ou de financement

Tu peux par exemple y mettre :

- Ton CV en plusieurs exemplaires
- Les papiers du CPAS confirmant l'octroi d'un revenu
- Une lettre de motivation
- Une offre d'emploi
- Etc...



C'est comment d'être autonome ?

Mes documents



Comment vais-je me loger ?

1. Où chercher un logement ?

Il existe plusieurs possibilités pour trouver un logement :

- Tu peux entamer tes recherches sur des sites spécialisés qui regroupent beaucoup d'offres et dans lesquels, en rentrant tes critères, tu vas retrouver des logements qui pourraient te correspondre : logic-immo, immoweb, ...
- Tu peux t'enregistrer dans les différentes agences immobilières en leur donnant tes critères de prix et de localisation, ils reviendront vers toi dès qu'ils auront une offre de logement correspondante.
- Il y existe aussi des groupes Facebook au sein desquels des particuliers publient leurs offres, tu es donc en contact direct avec le propriétaire ou le dernier locataire.
- Sinon, n'hésite pas à lever la tête quand tu te promènes dehors, tu verras de nombreux panneaux « à louer » accrocher aux fenêtres.
- Facebook regorge d'offre de colocations et il existe des sites dédiés à cette pratique (àpartager.be). Renseigne-toi bien au moment de signer ton bail cependant. Tu peux être seul responsable de ton loyer. Cela signifie que vous avez chacun votre contrat bail et que chacun paye son loyer directement au propriétaire. Mais vous pouvez aussi signer un seul bail commun et être coresponsable d'un seul loyer à payer au propriétaire.
- Les AIS (Agence Immobilière Sociale) sont des agences qui gèrent des biens de propriétaires afin de les louer à des personnes en situation sociale difficile. Pour prétendre à un logement auprès de cette Agence, il faut faire une demande soit au niveau du CPAS, soit directement auprès d'une de ces agences.

Si tu trouves un logement qui répond à tes critères, voici ce que tu dois faire :

- Téléphone pour prendre un rendez-vous, présente-toi et demande les disponibilités de visite.
- Avant de visiter, fais une liste des questions à poser qui ne se retrouvent pas dans le détail des annonces :
 - ✓ Une estimation des dépenses sur les énergies par mois ?
 - ✓ Est-ce que c'est bruyant ?
 - ✓ La chaleur en été ? (Si le bien est sous le toit)
 - ✓ Quel est le montant de la garantie locative ?
 - ✓ Indexation du loyer possible ?
 - ✓ Les animaux sont-ils autorisés ?
- Visite et assure-toi que le bien est un bon état locatif et te convient (taille, nombre de chambre, propreté des communs, etc...)



2. A quoi dois-je être attentif ?

Lors de ma recherche ou de ma visite, je dois faire attention :

- **Au prix du loyer** : sois sûr que tu puisses te permettre ce loyer, généralement un propriétaire demandera à ce que tes ressources correspondent à 3 fois la somme du loyer. Ne met pas un loyer trop important pour un bien qui ne te plaît pas. Renseigne-toi sur ce que couvre ce loyer.
- **Les charges** : parfois sur une annonce on va te parler de charges. Attention ces charges ne couvrent pas toujours la même chose.

Charges communes : elles comprennent généralement l'entretien de l'immeuble, nettoyage des cages escaliers, ascenseurs, etc...

Charges individuelles : elles comprennent généralement la provision d'eau chaude, l'électricité, le gaz ou le mazout.

- **Au bail** : sa durée peut être de 6 mois, 1an, 3ans etc... le contrat de bail doit être bien lu avant signature !
- **La garantie locative** : est une somme due au propriétaire avant d'emménager. Elle doit être obligatoirement versée sur un compte bloqué et sert à couvrir les éventuels dégâts qui auraient pu survenir durant la location. Elle équivaut en général à 2 ou 3 fois la somme du loyer. Si tout se passe bien, tu la récupères à la fin de ton bail.

Le CPAS peut se porter garant pour toi. Soit avec une garanti papier. C'est-à-dire en s'engageant par écrit à verser l'argent nécessaire au besoin. Soit avec une garantie en espèce sur un compte bloqué.

Il existe une ASBL « la capuche » qui peut prendre en charge ta garanti locative.

- **État des lieux** : avant d'emménager, un état des lieux sera réalisé par un expert. Le coût est à charge du locataire et du propriétaire.
- **Assurance habitation** : une fois le bail signé, tu devras souscrire à une assurance locative. Preuve devra en être fournie au propriétaire.

Enfin pour se sentir chez soi, rien de tel qu'un ameublement qui correspond à tes goûts. De nouveau Facebook est ton ami. Le « MARKETPLACE » est rempli de meubles de seconde main. A Nivelles, il existe un magasin appelé le « Bric » où l'on peut acheter à moindre coût des meubles de seconde main. À Genappe, il existe l'ASBL « Restor » (anciennement « ressourcerie ») qui récolte et vend du mobilier et des électroménagers.

Le CPAS peut accorder une prime d'installation à certaines conditions :

- Tu dois avoir trouver un logement.
- Celui-ci doit être ta résidence principale.
- Tu devais être sans domicile avant d'avoir trouvé ce logement.
- Tu dois bénéficier d'un RIS ou d'une aide sociale équivalente, ou encore un revenu de chômage ou d'invalidité.
- Tu n'as droit à cette prime qu'une seule fois.

Services clé(s) :

- AIS du brabant-wallon, Ais.brabantwallon@publilink.be
- Restor, www.restor.be
- CPAS Nivelles, www.cpas-nivelles.be
- CPAS Genappe, www.genappe-cpas.be
- Le BRIC, www.lebric.be
- Les Agences immobilières, www.immoweb.be
- Le service logement de ton école

Mes documents

Se glissent ici tous les documents en lien avec le logement :

- Recherches annonces
- Dossier complet de candidature
- Garanti locative papier du CPAS
- Etc...





Comment prendre soin de ma santé ?

Tu viens d'avoir 18 ans et tu veux devenir autonome ?

Une chose qu'on oublie souvent c'est la couverture santé.

En effet, tes parents t'ont ouvert le droit à la mutuelle en payant une cotisation pour toi. Une fois 18 ans et autonome (ne vivant plus au domicile parental), une de tes premières démarches va être de mettre la couverture santé (carnet de mutuelle) à ton nom.

Attention, ce changement va te demander de payer une cotisation mensuelle. Une information à garder à l'esprit lors de tes récapitulatifs de dépenses mensuelles.

Cette démarche n'est pas de moindre importance car avoir une mutuelle en ordre de paiement te permettra d'obtenir les remboursements des consultations et soins médicaux. Nous ne sommes pas à l'abri d'être malade, de se rendre chez son médecin traitant et de devoir prendre des médicaments.

Tu as d'abord la couverture classique qui est obligatoire mais tu peux également te couvrir un peu plus avec la couverture complémentaire (+/- 15 euros par mois). Celle-ci te donnera plus d'avantages dans la prise en charge du remboursement de certains soins.

En termes de sexualité et de vie affective, il existe aussi le Planning Familial qui propose des consultations à tarifs abordables. Tu peux avoir accès à un psy, un gynécologue, à la contraception ou au dépistage des MST, entre autres.

Services clé(s) :

- Planning familial, www.planningniveles.be
- Mutuelle, www.inami.fgov.be/fr/professionnels/autres/mutualites



C'est comment d'être autonome ?



Mes documents

Se glissent ici tous les documents en lien avec la santé :

- Inscription à la mutuelle
- Vignettes
- Attestation médicale
- ...



C'est comment d'être autonome ?



Comment me vêtir tout en restant stylé?

La grande mode en ce moment, c'est les friperies. Des vêtements vintage, de seconde main. On y trouve parfois des pépites, même de marques à des prix très bas.

Un exemple de magasin de vêtement de seconde main c'est le Bouton d'or à Nivelles. Ce magasin vend aussi des livres et du matériel de couture. L'équivalent à Genappe est la Ressourcerie qu'on appelle maintenant Restor ainsi que la Conférence Saint-Vincent de Paul.

Grâce aux réseaux sociaux tout le monde peut publier son vide dressing sur Facebook. Il existe également des associations comme Les p'tits riens (sur Bruxelles) ou Oxfam (Rue de Namur, 36, 1400 Nivelles) qui axent leurs missions sur l'économie sociale.

Une application comme Vinted peut aussi te permettre d'acheter des vêtements à moindre coût.

Services clé(s) :

- Oxfam, www.oxfammagasinsdumonde.be
 - Les p'tits riens, www.petitsriens.be
 - Bouton d'or, www.legoelandasbl.be
 - Restor, www.restor.be
- La Conférence saint Vincent de Paul, Rue de Bruxelles, 61, 1470 Genappe



C'est comment d'être autonome ?



Comment me vêtir tout en restant stylé?

Comment me former?

En termes de formation, chacun son parcours. Il existe d'ailleurs bien plus d'un chemin pour arriver au bout.

Si tu as ton CESS, tu as accès à la **haute école** ou l'**université**. Dans ce cas, dès la mi-septembre et jusqu'au 31 octobre, tu peux t'inscrire dans l'établissement de ton choix. Tu devras payer un minerval mais selon ta situation, tu pourrais bénéficier d'une bourse d'étude.

Une autre solution serait la **promotion sociale**. Il s'agit de cours du soir ou de jours proposant aussi bien des formations du cycle secondaire que supérieur. Il y existe également des formations dites de type court qui permettent de se perfectionner en informatique ou d'apprendre une langue étrangère, par exemple.

Si tu préfères mettre la main à la pâte. Que tu réagis mieux à la pratique qu'au cours magistraux. Alors la solution pourrait bien être la formation en alternance.

Le **CEFA** (Centre d'éducation et de formation en alternance) est le premier exemple de cours en alternance. Il s'agit d'un enseignement secondaire où tu apprendras un métier en le pratiquant dans une entreprise mais tout en devant suivre aussi des cours théoriques à raison de 20 à 40 % du temps. Durant ces formations, entre 1 et 3 ans, tu reçois une indemnité de formation qui te permet de garder le statut étudiant pendant toute la période d'apprentissage.

Il y a cependant des conditions d'accès :

- Avoir 15 ans accomplis et deux années complètes de l'enseignement secondaire.
- Avoir 16 ans accomplis, quel que soit le passé scolaire sauf enseignement spécial.
- Si tu as entre 18 ans et 21 ans au 31 décembre, tu devras signer obligatoirement un contrat d'alternance, une convention emploi-formation ou toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance.
- Si tu es inscrit en alternance depuis le 1er octobre de l'année où tu as atteint 21 ans et moins de 25 ans au 31 décembre, tu pourras t'inscrire si tu as un contrat d'apprentissage, un contrat de travail ou toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance.

L'IFAPME (Institut de formation en alternance des petites et moyenne entreprise) est un autre exemple de formation en alternance. Tu y apprends un métier auprès de professionnels afin de devenir salarié ou de créer ta propre entreprise.

Au sein du cursus de l'IFAPME, il existe deux types de formation :

- De 15 à 26 ans, il y a l'apprentissage qui délivre un Certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Dès 18 ans, la formation de chef d'entreprise qui délivre un diplôme de formation de chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans certaines formations, un certificat de connaissance en gestion de base.

Conditions d'accès :

- ✓ Une estimation Pour la formation d'apprentissage :

Âge :

- Avoir 15 ans accomplis au moment de l'inscription.



- L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME :
 - ✓ Pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.
 - ✓ Pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.
 - ✓ Pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours :

- Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;
 - Ou avoir réussi la 3e année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;
 - Ou avoir fréquenté la 3e année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;
 - Ou avoir fréquenté la 2e phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3 ;
 - Ou tu disposes d'un document annonçant que tu peux poursuivre ta formation en alternance.
- ✓ Pour la formation de chef d'entreprise :
 - Ne plus être soumis à l'obligation scolaire.
 - Satisfaire à une de ces 4 exigences :
 - Être titulaire du certificat d'apprentissage ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de première année de formation ;
 - Avoir suivi avec fruit le 2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;
 - Avoir satisfait à un examen d'entrée ;
 - S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Services clé(s) :

- Infor Jeunes, www.inforjeunes.be/centre/nivelles
- Siep, www.siep.be
- IFAPME, www.ifapme.be
- CEFA, www.cefaweb.be

Mes documents

Se glissent ici tous les documents en lien avec la scolarité :

- Attestation de réussite
- Copies de diplômes
- Certificats
- Inscriptions



C'est comment d'être autonome ?

Mes documents



Comment me nourrir?

Avec tout ça on en oublierait presque de se faire plaisir avec un bon petit plat maison.

Lorsque ta situation financière ne permet pas de remplir suffisamment le frigo, il existe plusieurs solutions pour compléter ton caddy.

A Nivelles et Genappe, l'ASBL Soli-dons distribue temporairement des colis pour dépanner les personnes qui en ont besoin. L'Ouvre-boites possède aussi son épicerie sociale.

« TOO GOOD TO GO » est une application qui te permet de récupérer dans les magasins ou dans les restaurants des denrées dont ces enseignes pourraient se débarrasser autrement. Un bon moyen de manger varié à bas prix. D'autres applications du genre existent, tel que OLIO et NO WASTE.

Si tu es étudiant, le restaurant de ton école offre en général au moins un repas par jour à bas prix.

Services clé(s) :

- Soli-dons, www.codef.be/asbl/soli-dons
- L'Ouvre-boites, www.ouvre-boites.be





Comment trouver un service pour m'aider ?

Voici une liste non exhaustive reprenant les services importants pour t'aider, t'accompagner et te soutenir dans ta mise en autonomie.

AIS du Brabant-wallon : Avenue Einstein 3, 1300 Wavre | 010 23 30 87

Bouton d'or : Faubourg de Bruxelles 37, 1400 Nivelles | 067 22 11 19

BRIC : Rue Georges Willame 6, 1400 Nivelles | 067 21 53 69

CPAS Genappe : Rue de Ways 39, 1470 Genappe | 067 64 54 50

CPAS Nivelles : Rue Samiette 70, 1400 Nivelles | 067 28 11 20

FOREM : Rue de Soignies 7, 1400 Nivelles | 067 28 08 11

Infor Jeunes Nivelles : Avenue Albert et Elisabeth 13, 1400 Nivelles | 067 21 87 31

Les p'tits riens : Rue Américaine 101, 1050 Bruxelles | 02 537 30 26

L'ouvre-boites : Rue aux Souris 7, 1400 Nivelles | 067 84 00 37

Maison de l'emploi : Espace 2000, 1470 Genappe | 067 41 17 20

OXFAM : Rue de Namur 36, 1400 Nivelles | 067 77 34 85

Planning Familiale Nivelles : Boulevard des Archers 62, 1400 Nivelles | 067 21 72 20

RESTOR - La Ressourcerie : Rue de Glabais 14, 1470 Genappe | 067 68 55 10

Saint-Vincent de Paul : Rue de Bruxelles 61, 1470 Genappe | 067 63 69 83

SIEP Wavre : Place Alphonse Bosch 17/2ème étage, 1300 Wavre | 010 47 10 80

Soli-dons : Chaussée de Braine le Comte 2, 1400 Nivelles | 067 87 87 23

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre brochure jeune 18 et +. Elle compile toutes les informations relatives à la vie d'un jeune, droits et devoirs, démarches administratives importantes à réaliser, avis, conseils et tous les services existants avec lesquelles tu peux te mettre en contact.



C'est comment d'être autonome ?



Comment trouver un service pour m'aider?

Mon plan budgétaire

Ressources	Montant
Ex : Salaire, RIS, allocation familiale...	
Total	

Dépenses	Montant
Loyer	
Assurance Top habitation	
Provision consommation énergie	
Aménagement	
Mutuelle	
Syndicat	
Assurances (voiture) + contrôle technique	
Carburant- abonnement bus/train	
Abonnement téléphone-internet-TV	
Taxe poubelle-taxe égout	
Budget nourriture + produit beauté , entretien et lessive	
Budget plaisir-vestimentaire	
Petit budget à garder au cas où (entretien chaudière, médecin, pharmacie)	
Total	

Ratio Ressources / Dépenses	
------------------------------------	--





